

## COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE EN CRIMINALISTIQUE



### PREMIER COLLOQUE

# Les investigations techniques et scientifiques en matière criminelle

Le vendredi 17 septembre 2010 de 14h00 à 19h00 à la Maison Internationale 17 boulevard Jourdan - 75014 Paris (Espace ADENAUER)

13h30: Accueil des participants

14h00 : Ouverture de la session par la Présidente de la CEJC

- Historique de la criminalistique : deux membres de la compagnie\*.
- <u>Du rapport d'expertise au témoignage en Cour d'Assises</u> : Un président de Cour d'Assises\*.
- De la scène de crime à l'expertise : deux membres de la compagnie\*
- L'interprétation des résultats par l'expert : un invité extérieur\*
- Conclusion: Un magistrat\*.
- \* Organisation en cours en raison de la date encore éloignée de cette manifestation. Les précisions, notamment le nom des intervenants, seront apportées au fur et à mesure sur notre site internet : contact@cejc.fr



#### **COUPON REPONSE**

Nom:	Prénom :
Fonction:	
Adresse:	
Code postal:	Ville:
Courriel:	
Téléphone (s):	

#### Participera au colloque du 17 septembre 2010 organisé par la CEJC :

- Participation de **20 € pour les membres** de la CEJC

Demande une attestation de formation : oui

- Participation de **50 € pour les non membres** de la CEJC

#### Règlement par chèque libellé à l'ordre de « CEJC » n°

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Pour la bonne organisation de cette journée, nous vous prions de bien vouloir vous pré-inscrire par courriel à l'adresse suivante :

non

contact@cejc.fr

et de faire parvenir ce coupon-réponse auquel sera joint le règlement à :

9, rue de Montalembert 75007 PARIS

La Présidente de la Compagnie est à votre disposition pour toutes précisions :

Mme Ginette Bizeul - Tél. 02 97 53 06 03

Le présent coupon dûment rempli vous servira de justificatif comptable.

Une attestation de présence sera délivrée sur demande faite au moment de l'inscription à l'issue de la réunion et vous sera utile pour justifier de vos formations annuelles.